

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE**

La Commission



[Bénin - Burkina Faso - Côte d'Ivoire – Guinée-Bissau – Mali – Niger – Sénégal – Togo]

Date de parution : décembre 2006

**INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION
AU SEIN DE L'UEMOA
(septembre 2006)**

Evolution par rapport à août 2006 caractérisée par :

- Une hausse du niveau général des prix au sein de l'Union ;
- Une baisse du niveau des prix des produits alimentaires dans quatre pays sur les huit ;
- Une hausse du niveau des prix des services de logement dans tous les pays sauf au Burkina et au Sénégal ;
- Une hausse du niveau des prix des services de transport au Bénin et au Sénégal ;
- Une hausse du niveau des prix des services de santé en Côte d'Ivoire, en Guinée - Bissau et au Mali

Avertissement

Conformément au règlement n° 05/97/CM du 16 janvier 1997, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) remplace depuis le 1^{er} janvier 1998 l'Indice des Prix à la Consommation africaine (IPC) calculé dans la principale agglomération de chaque pays membre de l'UEMOA. Ce nouvel indice est plus performant que le précédent, par suite d'une base plus récente, d'une nomenclature commune et internationale, de pondérations actualisées (datant de 1996), d'une collecte des prix améliorée et de calculs plus précis. Cet indice est dit harmonisé car la même méthodologie a été appliquée dans huit Etats membres de l'UEMOA. Un indice régional UEMOA a été calculé à partir des indices nationaux harmonisés. Le calcul intègre désormais la Guinée – Bissau dont l'indice est ramené fictivement à la base 1996. Par ailleurs, l'indice régional est présenté en douze types de consommation conformément aux recommandations du Comité de suivi de l'IHPC des Etats membres de l'UEMOA.

Au plan régional, le niveau général des prix au mois de septembre 2006 est ressorti en hausse de 0,1 %. Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix a progressé de 0,4 %.

Par rapport à septembre 2005, le niveau général des prix à la consommation a augmenté de 1,7 %. La progression du niveau des prix en glissement annuel est imputable principalement aux services de logement, de santé, des transports, des communications et d'enseignement. Le niveau des prix des produits alimentaires a reculé de 0,5 % (cf. tableau 2).

Tableau 1 : Evolution des prix à la consommation dans les pays de l'UEMOA (base 100 : année 1996) (*)

PAYS	Indices pour les mois de					Variations (en %) depuis		
	sept-05	juin-06	juil-06	août-06	sept-06	1 mois	3 mois	12 mois
BENIN	133,5	137,8	135,5	134,2	137,8	2,7	0,0	3,2
BURKINA FASO	125,0	127,7	129,6	129,0	126,8	-1,7	-0,7	1,4
COTE D'IVOIRE	132,6	136,5	136,6	136,6	135,5	-0,8	-0,7	2,2
GUINEE – BISSAU	185,8	189,2	190,9	192,8	191,9	-0,4	1,4	3,3
MALI	119,7	116,8	117,0	116,7	117,3	0,5	0,4	-2,0
NIGER	127,1	126,3	126,1	126,3	126,2	-0,1	-0,1	-0,7
SENEGAL	115,4	112,8	114,2	115,6	116,9	1,1	3,6	1,3
TOGO	121,0	127,9	125,0	125,7	126,9	0,9	-0,8	4,9
Ensemble UEMOA	126,8	128,4	128,6	128,8	128,9	0,1	0,4	1,7

Source : Commission de l'UEMOA et INS des Etats membres

(*) Les relevés des prix ont été effectués dans la principale agglomération de chaque Etat membre
Données provisoires pour le Burkina

Tableau 2 : Evolution des prix selon le type de consommation dans l'UEMOA

Types de consommation	Pondé - rations	Indices pour les mois de					Variations (en %) depuis		
		sept-05	juin-06	juil-06	août-06	sept-06	1 mois	3 mois	12 mois
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	36,9	127,7	127,4	127,4	127,5	127,1	-0,3	-0,2	-0,5
Boissons alcoolisées, Tabac et stupéfiants	1,3	128,9	128,4	128,8	127,9	128,7	0,6	0,3	-0,2
Articles d'habillement et chaussures	7,8	102,9	102,9	102,7	102,8	102,7	-0,1	-0,2	-0,3
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	13,7	127,2	129,1	130,0	130,4	131,2	0,6	1,6	3,2
Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	6,2	112,1	111,3	111,4	111,9	112,2	0,3	0,9	0,1
Santé	3,5	119,7	122,5	122,4	123,7	125,1	1,1	2,1	4,5
Transports	9,9	152,0	161,0	161,1	161,5	162,5	0,6	0,9	6,9
Communication	1,6	205,1	220,5	220,5	220,5	220,1	-0,2	-0,2	7,3
Loisirs et culture	4,4	105,2	106,1	106,0	106,1	106,1	0,0	0,0	0,9
Enseignement	1,6	130,0	134,6	134,6	134,6	134,6	0,0	0,0	3,6
Restaurants et Hôtels	8,0	132,7	134,8	134,8	135,0	135,2	0,2	0,3	1,9
Biens et services divers	5,1	110,9	111,7	112,0	111,9	112,2	0,3	0,4	1,2
UEMOA	100,0	126,8	128,4	128,6	128,8	128,9	0,1	0,4	1,7

Source : Commission de l'UEMOA et INS des Etats membres

I. EVOLUTION MENSUELLE

1.1 Niveau régional

Le niveau général des prix à la consommation de l'Union, au mois de septembre 2006, est ressorti en hausse de 0,1 %. Cette augmentation s'explique essentiellement par celle des prix des services de santé, des transports et de logement. Le niveau des prix produits alimentaires a reculé de 0,3 %. Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix a augmenté de 0,4 %.

1.2 Par pays

Au Bénin, en septembre 2006, le niveau général des prix à la consommation a augmenté de 2,7 % contre 0,9 % le mois précédent. Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix progressé de 2,0 % en liaison avec l'augmentation du niveau des prix des services de logement, de transport et de biens divers. L'inflation sous – jacente, s'est établi à 1,9 %. Le niveau des prix des produits frais a augmenté de 6,1 % et celui des produits énergétiques de 2,1 %. Selon la provenance des produits, la progression du niveau des prix est due essentiellement à celle des prix des produits locaux.

Au Burkina, en septembre 2006, la note n'a pas fait l'objet de publication. Les chiffres publiés sont provisoires.

En Côte d'Ivoire, en septembre 2006, le niveau général des prix à la consommation a baissé de 0,8 % après une stabilité le mois précédent. Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix a progressé de 0,1 %. L'inflation sous – jacente s'est établie en recul de 0,1 %. Le niveau des prix des produits frais a enregistré une baisse de 4,5 % contre une hausse du niveau des prix de l'énergie. Selon la provenance, la baisse du niveau des prix est due à la fois à celle des produits locaux et des produits importés.

En Guinée – Bissau, en septembre 2006, le niveau général des prix a diminué de 0,4 % contre une hausse de 1,1 % le mois précédent. Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix a augmenté de 0,4 %. L'inflation sous – jacente, s'est établie en baisse à 0,8 %. Le niveau des prix des produits frais a reculé alors que celui des produits énergétiques a progressé de 2,2 %. Selon la provenance, le niveau de prix des produits locaux a augmenté de 1,2 % contre une baisse de 1,2 % de celui des produits importés.

Au Mali, en septembre 2006, le niveau général des prix a progressé de 0,5 % en rapport la hausse du niveau des prix des services de logement. Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix augmente de 0,6 %. Le taux d'inflation sous – jacente s'est établi en hausse de 0,4 %. Le niveau des prix des produits frais a augmenté de 1,0 % contre une diminution 0,2 % de celui des prix des produits énergétiques. Selon la provenance des produits, la hausse du niveau des prix est due à celle des produits locaux.

Au Niger, en septembre 2006, le niveau général des prix a diminué de 0,1 % contre une hausse de 0,2 % le mois précédent. Le niveau général des prix, calculé hors produits alimentaires, progresse de 0,9 % en rapport à celle du niveau des prix des services de logement. L'inflation sous – jacente s'est stabilisé après une hausse de 1,4 % le mois précédent. Le niveau des prix des produits frais a diminué de 1,8 % contre une hausse de 3,5 % de celui des produits énergétiques. Selon la provenance des produits, la baisse du niveau des prix au cours de ce mois s'explique essentiellement par celle des prix des produits importés.

Au Sénégal, en septembre 2006, le niveau général des prix est ressorti en hausse de 1,1 % contre 1,3 % le mois précédent. Il convient de noter que depuis le mois de juin 2006, une tendance haussière du niveau des prix s'est amorcée sous l'influence de la progression des prix des produits alimentaires. La hausse du niveau des prix au cours de ce mois s'explique essentiellement par celle des prix des produits alimentaires en rapport avec l'augmentation du niveau des prix des

produits de la pêche et des fruits. Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix s'est établi à 0,1 %. L'inflation sous – jacente a progressé de 0,2 %. Le niveau des prix des produits frais a augmenté de 5,2 % et celui de l'énergie a reculé de 0,5 %. Selon la provenance, l'inflation du mois est due à la hausse des prix des produits locaux.

Au Togo, en septembre 2006, le niveau général des prix a augmenté de 0,9 % contre 0,6 % le mois précédent. La hausse du niveau général des prix s'explique par celle des prix des services de logement et des produits alimentaires. La progression du niveau des prix des produits alimentaires est en rapport avec celle des poissons et des légumes. Calculé hors produits alimentaires, le niveau des prix a augmenté de 0,6 % en rapport avec la hausse des prix des services de logement. L'inflation sous – jacente, s'est établie en hausse à 0,4 %. Le niveau des prix des produits frais a progressé mais moins que celui des produits énergétiques qui s'est accru de 4,6 %. Selon la provenance, l'inflation au cours de ce mois s'explique par celle des prix des produits locaux.

II. EVOLUTION ANNUELLE

Comparativement au mois de septembre 2005, le niveau général des prix a progressé de 1,7 %. Les types de consommation qui ont influencé le niveau général des prix sont les services de logement, de santé, transports, de communication et d'enseignement. Le niveau des prix des produits alimentaires a baissé de 0,5 % au sein de l'Union.

Le taux d'inflation au sein de l'UEMOA, calculé sur la base de l'indice moyen des douze derniers mois, s'est établi en hausse à 3,2 % affichant une diminution de 0,2 point de pourcentage par rapport au mois précédent. L'écart – type de la distribution des taux d'inflation moyens par Etat s'est établi à 1,2 comme au mois précédent.

Par rapport à la norme communautaire fixée à 3,0 % maximum, la Guinée – Bissau, le Mali, le Niger et le Sénégal ont respecté le critère. Les autres pays ont enregistré un taux d'inflation compris entre 3,2 % (Côte d'Ivoire) et 4,9 % (Bénin). L'examen par type de consommation montre que le niveau des prix moyens des services de transport et de logement a augmenté en rapport avec la hausse des produits énergétiques. Le niveau moyen des prix des produits alimentaires a enregistré une hausse de 2,7 % mais en décélération par rapport au mois précédent. (cf. tableaux 3 et 4).

III. EVOLUTION DES PRIX DE QUELQUES PRODUITS ALIMENTAIRES

Le niveau des prix des produits alimentaires a globalement baissé. Les pays se sont constitués en deux groupes par rapport à cette évolution:

- Le Bénin, le Mali, le Sénégal et le Togo ont enregistré une hausse :
- La Côte d'Ivoire, la Guinée – Bissau, le Niger ont enregistré une baisse.

Dans les deux cas ce sont les céréales, les légumes, les poissons et les fruits qui ont influencé les prix des produits.

Au Bénin, Le niveau des prix des produits alimentaires a progressé de 4,1 % en rapport avec la hausse des prix des céréales non transformées, des fruits et des légumes. Les prix du kilogramme de maïs, du mil et du sorgho non transformés se sont établis à 186 FCFA, 369 FCFA et 351 FCFA au mois de septembre 2006 ; soit une augmentation de 21,8 %, 13,4 % et 14,3 %, respectivement, par rapport au mois précédent. Le prix du kilogramme de l'orange local est passé de 159 FCFA en août 2006 à 185 FCFA ; soit une hausse de 16,6 %. La tomate fraîche a vu son prix au kilogramme augmenté de 68 FCFA en septembre. Le mois précédent, le kilogramme coûtait 256 FCFA.

En Côte d'Ivoire, le niveau des prix des produits alimentaires ont diminué de 0,3 % par rapport au mois d'août 2006. Cette baisse s'explique par celle des prix des céréales, de la viande et des légumes. Le prix du kilogramme du riz local et du riz importé en vrac a diminué de 4,6 % et de 2,6

%, passant ainsi de 305 FCFA et 234 FCFA en août 2006 à 291 FCFA et 228 FCFA, en septembre 2006. La viande de bœuf est passée de 1530 FCFA le kilogramme en août 2006 à 1490 FCFA en septembre. Le prix du kilogramme de la tomate fraîche a encore baissé de 19,3 %. En juillet 2006, le kilogramme s'était établi à 620 FCFA. En août, le kilogramme de la tomate cerise est tombé à 483 FCFA et n'est plus qu'à 390 FCFA en septembre.

En Guinée – Bissau, le niveau des prix des produits alimentaires a diminué de 1,0 % sous l'influence de la baisse des prix des céréales et des viandes. Mais les niveaux des prix des poissons et des fruits ont progressé. Les prix du riz importé en brisure ou en long grain ont baissé tout comme le prix du petit mil. Au cours de ce mois, les prix du kilogramme de ces produits se sont affichés comme suit : riz brisure : 260 FCFA ; riz long grain : 239 FCFA ; petit mil : 350 FCFA. Ils enregistrent une diminution par rapport à août de 8,1 %, 4,4 % et 1,7 %, respectivement. Le prix de la viande a diminué de 5,4 % par rapport à août pour s'établir à 2388 FCFA en septembre. Les autres produits qui ont connu des hausses de prix sont notamment, les poissons (mérrou frais, ombre moyen, mullet frais, machoirons et chinchard frais), l'orange local et le citron. Ainsi, le kilogramme du mérrou frais s'est établi à 1274 FCA (1083 FCFA en août) ; celui du chinchard à 973 FCA (879 FCFA en août) ; celui l'orange local à 364 FCFA (327 FCFA le mois précédent) et le citron à 489 FCA contre 428 en août 2006.

Au Niger, La baisse du niveau général des prix en septembre 2006 par rapport au mois précédent est essentiellement imputable à la fonction « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées », qui a enregistré une diminution de 1,2 %. Concernant particulièrement les céréales non transformées, la baisse de leurs prix résulte de celle des prix du sac de 100 kg des céréales locales (mil, maïs, sorgho). Le prix du sac de 50 kg de riz a également diminué. Ainsi, les prix des sacs de 100 kg de mil, de maïs et de sorgho sont ressortis respectivement, en moyenne, à 16488 FCFA, 12816 FCFA et 14731 FCFA en septembre 2006 contre respectivement, 17344 FCFA, 14225 FCFA et 15377 FCFA en août 2006. Celui du sac de 50 kg de riz est passé de 15413 FCFA en août 2006 à 15241 FCFA en septembre 2006.

Au Togo, par rapport au mois d'août 2006, la hausse du niveau général des prix s'explique par celle des prix des services de logement et des produits alimentaires. L'augmentation du niveau des prix des services de logement est liée à celle des combustibles divers dont le charbon. Le prix du kilogramme du charbon a augmenté de 15,7 % passant de 83 FCFA en août à 96 FCFA. La progression du niveau des prix des produits alimentaires est en rapport avec celle des poissons et des légumes. Le prix du kilogramme chinchard congelé a progressé de 3,8 % passant de 905 FCFA le mois précédent à 939 FCFA ; celui du chinchard fumé a augmenté de 7,3 % en s'établissant à 1414 FCFA.

Tableau 3 : variation de l'indice moyen sur les 12 mois

PAYS	Moyenne de la période octobre 2004 à septembre 2005 (1)	Moyenne de la période octobre 2005 à septembre 2006 (2)	Variation (2)/(1) en %
BENIN	129,2	135,6	4,9
BURKINA FASO	121,1	126,4	4,4
COTE D'IVOIRE	130,1	134,3	3,2
GUINEE - BISSAU	182,5	185,8	1,8
MALI	112,0	115,0	2,6
NIGER	121,2	123,7	2,1
SENEGAL	111,6	114,0	2,1
TOGO	120,4	125,7	4,4
UEMOA	123,2	127,1	3,2

Tableau 4 : variation de l'indice moyen sur les 12 mois par type de consommation

Types de consommation	Moyenne de la période octobre 2004 à septembre 2005 (1)	Moyenne de la période octobre 2005 à septembre 2006 (2)	Variation (2)/(1) en %
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	121,5	124,8	2,7
Boissons alcoolisées, Tabac et stupéfiants	128,5	127,7	-0,6
Articles d'habillement et chaussures	103,9	102,9	-1,0
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	124,5	128,7	3,4
Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	111,0	111,7	0,7
Santé	119,5	122,2	2,2
Transports	141,5	158,8	12,2
Communication	202,2	216,7	7,2
Loisirs et culture	106,1	105,9	-0,3
Enseignement	129,1	134,0	3,7
Restaurants et Hôtels	133,9	134,6	0,5
Biens et services divers	112,4	111,4	-0,8
UEMOA	123,2	127,1	3,2

Tableau 5 : Variation mensuelle par pays du niveau des prix des produits selon l'état et l'origine (mois de septembre 2006)

Nature et provenance du produit	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo
Etat du produit								
produits frais	6,1	-8,0	-4,5	-0,4	1,0	-1,8	5,2	0,6
produits énergétiques	2,1	-3,3	0,4	2,2	-0,2	3,5	-0,5	4,6
produits autre que produits frais et énergie	1,9	0,4	-0,1	-0,8	0,4	0,0	0,2	0,4
Origine du produit								
produits locaux	3,9	-2,1	-0,8	1,2	0,6	0,3	1,3	1,1
produits importés	0,3	-0,7	-0,9	-2,5	0,2	-0,7	0,5	0,6

Tableau 6 : Prix moyens en septembre 2006 de quelques céréales par pays

Prix moyens	Bénin		Burkina		Côte d'Ivoire		Guinée - Bissau		Mali		Niger		Sénégal		Togo	
	sept-05	sept-06	sept-05	sept-06	sept-05	sept-06	sept-05	sept-06	sept-05	sept-06	sept-05	sept-06	sept-05	sept-06	sept-05	sept-06
Mil	nd	369	288	149	nd	nd	309	350	nd	nd	251	204	nd	nd	305	209
Maïs	nd	186	162	120	nd	nd	nd	nd	nd	nd	244	169	nd	nd	150	114
Riz importé ou en vrac	nd	334	275	275	239	228	283	283	nd	nd	349	312	nd	nd	342	334

Graphiques

